Discours du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer Lancement de la deuxième session du FORIF

Lundi 26 février – salle des fêtes Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs les participants au FORIF,

Mesdames les Sénatrices, Monsieur le Député

Mesdames et Messieurs les élus,

Messieurs les ministres du culte musulman

Mesdames et messieurs les présidents d'associations départementales et d'associations cultuelles,

Mesdames et messieurs les directeurs et représentations des administrations,

Mesdames et messieurs,

Je suis heureux de m'adresser à vous à l'occasion de la deuxième session du FORIF, deux ans après sa création. Ainsi, en février 2022, nous lancions la première session au Palais d'IENA; en février 2023 le FORIF rendait ses conclusions au Président de la République à l'Elysée, et nous voilà, en ce deuxième mois de l'année 2024, pour initier la deuxième session de travail. Et je crois qu'il n'y a pas de hasard: dans divers sciences et croyances, le chiffre deux symbolise l'échange, l'équilibre, l'alliance des différences et la réconciliation. C'est précisément dans cet état d'esprit que nous sommes assemblés ce soir, convaincus que la démarche du FORIF est la bonne, que ce pas de deux entre l'Islam de France et l'Etat donne le ton à une relation saine, stable et durable. Votre présence

nombreuse ce soir en est un témoignage flagrant. Et ce soir, en tant que ministre chargé des cultes, je vous témoigne de la confiance de l'importance du FORIF, pour les musulmans de France, et plus largement, pour l'unité et la cohésion de la société française.

Le FORIF est fait pour répondre à des préoccupations concrètes

Je rappellerai d'abord que le FORIF n'est pas une organisation mais une méthode, un rendez-vous régulier dans les départements et à l'échelon national, entre les forces vives de l'Islam, qui par ce biais entretiennent un dialogue renouvelé avec l'Etat. Il ne s'agit donc pas de refaire ce qui a clairement échoué, et qui n'était plus en mesure de répondre à des besoins des musulmans, pour organiser le culte, former les imams et nommer les aumôniers, construire des mosquées là où cela est nécessaire, et créer des écoles là où des français musulmans souhaitent donner une éducation religieuse à leur enfant.

Pour commencer, je tiens à remercier les 1700 participants des quatrièmes Assises territoriales de l'Islam de France qui se sont tenues au premier semestre 2023 dans tous les départements autour des préfets pour discuter, débattre, proposer et parfois même critiquer, c'est bien légitime.

Je salue ensuite les participants des groupes de travail nationaux du FORIF, vous qui êtes une nouvelle fois rassemblés au ministère de l'Intérieur, le ministère des cultes qui est votre ministère. Gestionnaires d'associations, cadres religieux, professeurs, avocats, experts comptables, élus locaux, entrepreneurs, professionnels de

santé, vous représentez toutes les facettes du culte musulman. Cette diversité de métiers et de fonctions est le reflet de la pluralité des manières d'être Français, d'être croyant, d'être musulman. A tous les Français, ceux qui croient et ceux qui ne croient pas, à tous les observateurs, enthousiastes ou circonspects, je veux redire que j'ai confiance dans cette instance qu'est le FORIF, parce que le FORIF est fait par et pour les musulmans de France, d'abord pour produire des résultats, concrets et utiles.

*

Depuis son lancement en 2022, le FORIF a fait beaucoup, y compris pour répondre à des questions qui intéressent tous les cultes

Je tiens à dire que les responsables de l'Islam de France ont été les premiers à s'efforcer d'appliquer les règles de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Preuve en est : c'est le travail du FORIF qui a été repris par les autres confessions pour assurer la formation des gestionnaires d'association. Je vous invite à poursuivre ce travail pendant la prochaine session, car – j'en ai conscience - l'application de la loi n'est pas toujours facile.

La FORIF a permis de travailler sur la question importante du financement, de l'accès aux comptes bancaires ou aux assurances. La question pour les mosquées n'est pas tellement un problème de ressources : les musulmans de France sont nombreux, désireux de soutenir leur culte. Mais le FORIF a fait remonter des problèmes trop fréquents d'accès aux comptes bancaires. Grâce à l'intervention du ministère de l'Intérieur, le FORIF a ainsi permis de tisser un partenariat avec la Fédération bancaire française, ce qui a permis

de débloquer certaines situations. Il se poursuivra par des actions de formation des responsables du secteur bancaire, ici représentés. Je les remercie de vous accompagner dans cette démarche.

De la même manière, j'ai été informé plus récemment que l'accès aux assurances était difficile, difficulté qui ne se limite d'ailleurs pas au culte musulman. J'ai écrit récemment à la présidente de France Assurances pour l'alerter sur le sujet, car ces difficultés ne sauraient résulter d'une lecture erronée du principe de laïcité par quelques-uns. Elle vient d'ailleurs de me répondre pour s'engager à être à l'écoute des acteurs cultuels. Je me réjouis donc que là encore, le FORIF ait permis de traiter ces problèmes de terrain.

*

Régler les problèmes concrets, ce n'est pas les ignorer quand ils sont évidents et que nos compatriotes musulmans en sont les premières victimes. Depuis ma prise de fonctions, j'ai procédé à la fermeture de lieux de culte radicalisés où l'islam était dévoyé et utilisé à des fins politiques, et encore très récemment à l'expulsion d'imams qui s'étaient mis eux-mêmes en dehors du champ républicain et de leur propre religion. Sur les quelques 2 600 mosquées que compte la France, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les musulmans sont les premières victimes des agissements et des paroles de quelques-uns, qui tentent ainsi de les séparer de la France. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les responsables religieux musulmans, qui dans un contexte international par ailleurs difficile ont salué publiquement l'action de l'Etat dans ce domaine.

Pour 2024, le FORIF ouvre donc un nouveau cycle qui sera celui de nouvelles réalisations dans lesquelles l'Etat prendra toute sa part, dans le respect plein et entier du principe de laïcité. Nous agirons donc ensemble dans plusieurs domaines :

(1) Le premier sujet porte sur la sécurité des lieux de culte. C'est une priorité évidente pour le ministre de l'Intérieur, qu'il s'agisse de la sécurité des fidèles et des lieux de culte, condition sine qua non au libre exercice des cultes.

En 2023, avec 242 faits recensés, les actes antimusulmans ont augmenté de près 30% dans notre pays, et cela nous ne le tolérons pas. Plus de la moitié des faits ont été commis au cours des 3 derniers mois de l'année, ce qui qui montre que le conflit au Proche-Orient a des résonnances évidentes sur notre sol. Je condamne en particulier tous les actes commis contre des mosquées, à Pau, à Persan ou à Talence, parfois en présence de fidèles pendant la prière. Je pense notamment à l'incendie criminel du 13 janvier dernier contre la mosquée de Morlaix dans le Finistère, pour lequel l'auteur a été interpellé en 10 jours et aujourd'hui placé en détention. Comme pour tous les Français, je suis le ministre de la protection des croyants, et donc de la protection des musulmans. C'est l'honneur des policiers, des gendarmes, et de tous les agents du ministère de l'Intérieur.

*

(2) Pour lutter contre ce phénomène intolérable, je salue le travail des participants du FORIF et j'annonce la création avec le soutien de l'Etat de l'association de défense contre les discriminations et actes antimusulmans (ADDAM). Je salue en particulier son président, M. Basssirou CAMARA, actuel responsable au sein de la Fédération des musulmans du Tarn.

Cette association a vocation à assurer une meilleure remontée auprès des autorités des actes antimusulmans qui sont manifestement encore sous-estimés. Elle s'appuiera pour cela sur un réseau de référents qui accompagneront les victimes d'actes antimusulmans, et pour assurer un meilleur lien avec les services de l'Etat: forces de sécurité intérieure, préfets et magistrats. L'association ADDAM pourra par ailleurs accompagner les responsables de lieux de culte qui souhaitent améliorer la sécurité de ces sites par définition exposés, en faisant mieux connaître l'ensemble des soutiens apportés par l'Etat dans ce domaine.

*

(3) L'Etat soutient largement la protection des lieux de culte et sera au rendez-vous en 2024. A l'occasion de chaque fête religieuse, les policiers, les gendarmes et les militaires de Sentinelle assurent déjà une protection visible à proximité de tous les lieux de culte. Ce sera encore prochainement à l'occasion du Ramadan, pour lequel je donnerai des instructions claires pour que chaque lieu de culte soit protégé.

Les soutiens apportés par l'Etat ne sont pas encore assez connus. La qualité cultuelle d'une association au sens de la loi de 1905 procure déjà un avantage, celui pour les lieux de culte de ne pas payer d'impôts fonciers. Les travaux d'accessibilité des lieux de culte peuvent par ailleurs déjà être financés par l'Etat, en dérogation au principe de non subventionnement des cultes. Enfin, le Fond Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est un outil de soutien de direct des projets de sécurisation, par exemple pour l'installation de caméras ou de dispositifs de sécurité.

Je souhaite que les crédits du programme « K » de ce fonds soient doublés en 2024 au bénéfice des lieux de culte musulmans soit désormais 1 million d'euros par an, de manière à assurer le financement de 100% des projets répondant à des besoins de sécurité expertisés par les policiers et les gendarmes. J'ai donc demandé aux préfets d'accompagner systématiquement les porteurs de projets, en particulier les responsables des mosquées victimes d'actes antireligieux. Ils ne doivent pas se reproduire.

*

(4) En 2024, nous progresserons également sur la question des aumôniers. Le FORIF a dressé le constat de la nécessité d'une aumônerie musulmane mieux organisée et mieux formée. Le Conseil national de l'aumônerie musulmane (CNAM) et sa concrétisation interviendra dans les mois qui viennent ce qui permettra la nomination aux postes d'aumônier national et la mise à disposition de ressources pour les aumôniers musulmans au service des détenus, des personnes hospitalisées ou des militaires. Le statut

d'aumônier en particulier dans l'aumônerie pénitentiaire et hospitalière doit être mieux défini. Il convient également de renforcer son attractivité: à cet égard, le ministère de la justice a réalisé un important travail au cours des derniers mois pour assurer une couverture sociale aux aumôniers en prison: 2024 sera l'année de sa concrétisation juridique de cette mesure

*

(5) Grâce au FORIF et à notre travail collectif, j'annonce qu'il y aura désormais un statut de l'imam en France.

Comme nous l'avons dit il y a deux ans au lancement du FORIF, il convient de « lutter contre l'idée que l'islam est une religion d'étrangers, pour des étrangers, financée par l'étranger ». C'est pour cela que le président de la République a décidé de mettre fin au système des imams détachés qui ne correspondait plus aux besoins des fidèles ni aux aspirations de la société. Ces imams maîtrisaient souvent mal notre langue. Ils se trouvaient propulsés dans des lieux qu'ils ne connaissaient pas, « déconnectés » des attentes des croyants.

La fin des imams détachés, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus d'imams étrangers. Il pourra y avoir aussi des imams étrangers, à condition qu'ils soient directement employés comme salarié par un lieu de culte, et non par une fédération, et à condition qu'ils parlent français, afin qu'ils s'insèrent dans la société française. Je remercie d'ailleurs l'Algérie et le Maroc qui se sont déjà engagés dans ce chemin.

La fin des imams détachés n'épuise pas la question de la formation des imams en France et de leur statut. La plupart sont français, mais n'ont pas accès à des structures adéquates. Il reste un gros effort à fournir pour que les croyants de France aient des cadres religieux mieux formés, dignement rémunérés et pleinement insérés dans la société Française.

Cela veut dire qu'il faut <u>renforcer l'offre de formation en France</u>, dans sa dimension théologique et profane, ce qui n'est pas le rôle <u>de l'Etat</u> Je demande donc au FORIF de travailler sous 6 mois à **la création d'un statut de l'imam** en France - un statut qu'espèrent nombre musulmans, et nombre d'imams qui ne sont pas aujourd'hui correctement rémunérés.

Ce qui peut relever de l'Etat, c'est l'offre de formation nonreligieuse. En 2023, deux nouvelles formations pour les cadres religieux musulmans se sont ajoutées aux 34 diplômes universitaires « laïcité, fait religieux et citoyenneté »: la formation de l'institut français d'islamologie (IFI) souhaitée par le président de la République et le parcours « Mohammed ARKOUN » à Lyon qui forme cette année une cinquantaine de cadres religieux.

A l'Etat la formation à ce qui fait la France et sa spécificité, notamment dans le dialogue entre l'Etat et les cultes; à vous la formation théologique et spirituelle des imams.

*

(6) En lien avec le FORIF, nous avancerons également sur la question des carrés confessionnels, qui sont également une préoccupation de nos compatriotes juifs. Aujourd'hui, les musulmans de France sont nés en France, ont grandi en France, travaillent, vivent et élèvent leurs enfants en France, mais ils ont du mal à être enterrés en France, dans leur patrie, leur terre, par manque de place dans les carrés confessionnels. D'ici le 1er juillet, en tant que ministre de l'Intérieur, chargé des cultes, et après avoir consulté l'association des maires de France, nous ferons en sorte que l'accès à une sépulture ne soit plus un sujet pour nos compatriotes, quelle que soit leur religion et en respectant leurs demandes. J'ai demandé au bureau central des cultes et à la direction générale des collectivités territoriales d'y travailler dès maintenant.

(7) Enfin, l'organisation – ou plutôt la désorganisation de l'Islam en France – est notre sujet d'avenir. Le 11 novembre dernier, après avoir salué le sacrifice des soldats musulmans morts pour la France, j'ai eu l'occasion de le dire et je le redis ce soir devant vous : « si vous voulez faire entendre votre voix, il faut vous organiser », en tirant les leçons du passé pour ne pas les reproduire.

Depuis cinq ans, l'Islam se structure localement, avec les nouvelles <u>associations départementales rassemblant les musulmans par-delà</u> <u>les tendances et les chapelles. Une quarantaine de département en ont déjà, et il faut saluer ce travail</u>. Et c'est important que la structuration de l'Islam vienne des départements – on ne peut pas imaginer l'avenir en chambre, déconnecté des attentes concrètes,

du fameux « terrain ». Ce n'est pas à l'Etat de présider à cette structuration, mais bien à vous. Je salue donc très nettement les acteurs du FORIF qui ont décidé de se saisir de ce sujet, de formuler des propositions qui ne sauraient s'inscrire dans des organisations déjà connues, et qui ont montré leur échec. Nous pourrions ainsi voir demain une Fédération des associations musulmanes comme il existe une Fédération des protestants de France.

Voilà à mes yeux les grands défis pour les musulmans de France, pour l'Islam de France, et donc pour toute la société française.

Mesdames et Messieurs, les musulmans de France et du monde entier entreront dans quelques jours dans le mois de Ramadan. C'est un moment qui appartient aux croyants, mais je vous souhaite à tous que ce temps spirituel soit l'occasion d'échanges, de rencontres nourrie par l'esprit de dialogue et de paix qui nous anime ce soir.

En cette année 2024, je nous souhaite que le FORIF réussisse pleinement les chantiers entrepris pour cette deuxième session. D'autant que 2024, année olympique, sera nécessairement marquée par la fraternité et par l'accueil. Les acteurs du culte musulman contribueront à cet accueil, en tant que citoyens bien sûr, mais aussi en tant que participant à l'organisation de la salle multiconfessionnelle au Village Olympique à Saint-Denis qui associera les cultes chrétien, juif, musulman, bouddhiste et hindou, en lien avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO).

Enfin, <u>les derniers mois ont révélé ce qu'il reste à faire pour combattre les préjugés – qui ont la vie dure, les incompréhensions mutuelles – qui génèrent méfiance et craintes, les amalgames – qui sont les poisons de la paix.</u> Je crois que le FORIF a un rôle majeur à jouer, pour asseoir la fraternité qui embarque tous les Français, de toutes les confessions et de toutes les origines, dans la réalisation des promesses républicaines.

Merci à tous les musulmans de France de ce qu'ils apportent à la République!

Vive la République!

Vive la France!